

<http://brionne-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1494>



L'homophobie n'a pas sa place à l'École

- Vie scolaire - Agir contre le harcèlement à l'école -



Date de mise en ligne : mercredi 17 mai 2017

Date de parution : 1 av. J.C.

Copyright © Collège Pierre Brossolette de Brionne - Tous droits réservés

Services et ressources

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est engagé dans la lutte contre toutes les formes de discriminations dont celles commises en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle. Que vous soyez élèves ou personnels des établissements scolaires de l'Éducation nationale, des services et ressources adaptés pour prévenir, comprendre, écouter et accompagner sont mis en place.



Le dernier rapport de l'association SOS homophobie rappelle la nécessité d'agir tôt : les victimes d'intolérances liées à leur orientation sexuelle sont souvent âgées de moins de 18 ans (53 %). D'après les témoignages recueillis, les agressions à caractère homophobe sont majoritairement commises par des élèves ou des étudiants du même établissement que la victime (66 %), et dans certains cas par des personnels de l'établissement. Ces agressions consistent en des insultes (59 %), parfois accompagnées de réactions de rejet (58 %), voire d'agressions physiques (21 %). Dans 33 % des cas, ces actes se manifestent de manière répétée, sous forme de harcèlement. Enfin, les personnels ne sont pas épargnés et peuvent subir des discriminations eux aussi.

Les conséquences pour les personnes victimes de telles discriminations et violences sont très lourdes. Chez les jeunes, elles affectent leur bien être et le déroulement de leurs études : sentiment d'isolement, de mal-être, perte de l'estime de soi, absentéisme ou décrochage voire même des comportements suicidaires.

Ces violences et/ou comportements discriminatoires tombent sous le coup de la loi. Au-delà des actes pénalement répréhensibles qui doivent être prévenus et dénoncés, la prévention de l'homophobie "ordinaire" et le soutien aux victimes incombe à l'institution et à l'ensemble de la communauté éducative. C'est le sens de cette nouvelle campagne élaborée en lien avec les associations et après concertation avec les représentants des parents d'élèves.

L'homophobie n'a pas sa place à l'École

Dans le second degré, la campagne s'appuie sur la diffusion d'outils de prévention et d'information, notamment une affiche distribuée, avec son guide d'accompagnement, dans les collèges et lycées, et relayée sur le web, avec un visuel unique "L'homophobie n'a pas sa place à l'École".

Un service d'écoute et d'aide pour les victimes et témoins d'actes ou de comportements d'homophobies, assuré par les professionnels de SIS-Association, est accessible depuis un portail d'entrée unique sur le web (voir lien ci-dessous)

Ce service est disponible 7j/7 de 8h à 23h et accessible au 0 810 20 30 40 ou par mail.

Ce combat contre l'homophobie et au-delà contre toutes les formes de discrimination est une priorité du ministère. Il est le combat de tous.